

CTL du 11 avril 2022

Fonds d'amélioration du cadre de vie
au travail :
la suite mais pas (encore) la fin

Rappel du dispositif

Le 22 octobre dernier, les organisations syndicales représentatives signaient le protocole portant sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP.

Ce protocole validait trois grands axes d'actions, désormais en cours de mise en œuvre par l'administration et portant sur :

- *une mesure indemnitaire exceptionnelle (versée en décembre 2021),*
- *un volet promotion,*
- *l'amélioration du cadre de vie (en cours de chiffrage).*

Le fonds n'a pu être basculé, comme l'exigeaient les organisations syndicales et au cas particulier la nôtre, sur l'enveloppe dédiée dans la mesure indemnitaire en raison de la fongibilité asymétrique des budgets (LOLF). Un refus de notre part aurait conduit à un fléchage des fonds vers d'autres finalités que l'amélioration des conditions de vie des collègues.

Solidaires Finances Publiques a bataillé, avec l'intersyndicale pour que l'ensemble du protocole soit à la hauteur de l'engagement des personnels par le biais de la rémunération et l'augmentation des moyens matériels et humains pour l'accomplissement des missions.

Mais, comme le « nouveau dialogue social » à la Fonction Publique et à la DGFIP, c'est « vous signez là où les agent-es n'auront que les miettes qu'on propose », les organisations syndicales, unies, ont réussi à faire « bouger les curseurs » en augmentant l'enveloppe indemnitaire, celle-ci passant de 10 à 15,8 millions d'euros.

Par ailleurs, elles ont réussi à faire élargir le périmètre des personnels éligibles en refusant toute exclusion. Initialement, seul-es les agent-es des services particulièrement exposés (SIP, SIE, SPF et trésoreries hospitalières) étaient concernés par une prime exceptionnelle. Enfin, elles ont revendiqué une amélioration de la reconnaissance des qualifications en agissant sur les promotions internes.

Le 11 avril dernier un CTL a donc été réuni pour poursuivre la mise en œuvre des propositions remontées par chacune et chacun.

Aucune proposition n'a été écartée dès lors qu'elle entrerait dans le cadre de la note de cadrage et dans le budget, bien entendu¹. La dotation globale de fonctionnement de la Direction pourra venir en complément si le montant du fonds ne suffisait pas à financer les actions retenues – ce à quoi la direction s'est engagée.

Les actions retenues

- Ouverture d'un compte en [Bulle](#) pour les agent.es qui le souhaitent (monnaie locale charentaise). Cette proposition entre dans l'objectif (difficile à tenir !) de la responsabilité sociale de la DGFIP. Il s'agit de favoriser la contribution des Directions aux enjeux du développement durable. Les projets qui rentrent dans ce cadre vont donc chercher à avoir « un impact positif sur la société, à respecter l'environnement ».

C'est le cas ici en favorisant la consommation locale, éco-responsable, hors des circuits de la grande distribution. Les monnaies locales sont des dispositifs anciens nés à la suite de crises économiques et notamment celle de 1929. Elles visent à favoriser la transition écologique et sociale, en privilégiant les circuits courts, le lien social, et la définanciarisation de l'économie. On n'y est pas encore mais ce peut être un moyen d'impulsion.

Dans un premier temps la DG n'y semblait pas favorable mais les organisations syndicales ont décidé de maintenir cette action.

Or à l'occasion de ce CTL, nous avons appris en séance que **la DG avait finalement répondu : ce sera « non »** :

« l'octroi d'une somme d'argent (en monnaie nationale ou locale) n'est pas éligible à un financement au titre du Fonds, dans la mesure où ce dernier n'a pas vocation à financer le pouvoir d'achat individuel des agents. Il est rappelé que le Fonds a pour finalité de financer des actions pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents et de renforcer les collectifs de travail. »

Cette réponse, contraire à de nombreux échanges et engagements de la DG avec les OS au niveau national, a été transmise à notre bureau national. Solidaires Finances Publiques va à nouveau saisir la DG sur ce point !

- Aménagement des espaces de détente intérieurs
Des espaces de convivialité seront aménagés dans tous les CFP (sauf celui de La Couronne, non demandeur et voué à disparaître à la fin de l'année). La remise à niveau des locaux sera financée par le budget de la direction, l'équipement par le fonds.
L'inspectrice Santé et Sécurité sera consultée pour définir le niveau de qualité du matériel à choisir s'agissant d'aménagements qui devront être résistants.

¹ Pour mémoire, relire le compte-rendu du CTL précédent sur le sujet.

- Acquisition de gourdes : elles seront sans logo, de 50 cl et en verre. C'est le matériau qui a semblé le plus écologique. Parallèlement, les fontaines à eau sont en train d'être remise en service. La DDFIP de la Charente va enfin arrêter de polluer !
- Aménagements extérieurs et verdissement
Les propositions sont retenues mais demandent des compléments pour une installation durable (socle en béton pour installer les tables en bois et recherche du meilleur rapport qualité/prix pour les pergolas). Plusieurs devis doivent être demandés concernant le choix de l'entreprise qui installera ces espaces.
Pour le « verdissement », l'installation se financée par le fond mais l'entretien sur la DGF.
A Barbezieux et Ruffec, les aménagements extérieurs seront impossibles (pas d'extérieur pour l'un et que du parking pour l'autre...)
- Végétalisation des bureaux
En réponse à quelques interrogations et inquiétudes, la direction a précisé qu'il ne s'agirait pas de boutures mais bien de plantes matures ! Il est encore temps de passer commande, il y a eu peu de demandes. Commande à passer sur la balf de la DDFIP : ddfip16@dgfip.finances.gouv.fr.
- Décoration des bureaux
Des cadres, affiches, photos pourront être commandées mais pour l'instant, le recensement n'est pas terminé. Faites très vite remonter vos envies sur la balf de la DDFIP : ddfip16@dgfip.finances.gouv.fr !
- Installation d'une douche pour les sportifs à Soyaux
Le devis est en attente, la localisation très incertaine. Les organisations syndicales ont malgré ces réserves souhaité maintenir cette action.
- Diverses demandes d'aménagement des bureaux
Certains services ont fait remonter des demandes précises (équipement pour écouter de la musique, bureaux spécifiques). Sous réserve de validation par l'ISST, ces équipements leur seront fournis.
- Et pour terminer, quelques améliorations pour les espaces de détente intérieurs, des fois que l'on puisse bénéficier d'une rallonge dans le budget : enceintes Bluetooth, appareils pour boissons chaudes, jeux...

Bien que l'accord national sur les trois axes du protocole, et au cas particulier celui du fonds d'amélioration du cadre de vie au plan local, est largement insuffisant, notamment au regard des enjeux en matière de rémunération, de carrière, de conditions de travail, **nous avons choisi de ne rien lâcher et d'utiliser tous les leviers à notre portée pour tenter de répondre, même très partiellement, aux besoins des agentes et des agents.**

Toutefois, soyons bien conscient-es que seul un rapport de forces construit dans la durée sera de nature à nous faire gagner de meilleures conditions de travail et la reconnaissance de l'engagement de toutes et tous.

Quelques questions diverses abordées en fin de réunion :

- Désamiantage du bâtiment A de Soyaux : nous nous sommes étonné-es que le deuxième étage soit choisi pour une opération de désamiantage alors que le premier étage est vide et donc, ne nécessiterait pas de déménagement. Selon la Direction, la budget alloué par la DG comprend le désamiantage et la réinstallation (petit budget de 200.000 euros). Il faut donc un projet déjà arrêté pour candidater, et c'est le deuxième qui est prêt...

Il y aura également en 2022 une enveloppe pour refaire l'accueil de Soyaux (pour la bagatelle de 350.000 euros). Encore des chantiers en perspective dans ces bâtiments !

- Mouvements de mutation locaux.

La réunion d'information a été annoncée peu après le CTL, pour tou-te-s les agent-es. Elle se tiendra le 3 mai. Si vous êtes intéressé-es, participez-y !

Le mouvement local est programmé pour la première quinzaine de juin.

Attention, le centre de contact sera un service local de direction, lors du mouvement local (après donc l'affectation par le biais de l'appel à candidature) : la ligne « Angoulême-Direction » concernera à la fois la DDFIP et le CDC.

Pour les B, l'ensemble des postes devraient être pourvus par le biais de l'appel national (12 postes). Les 3 A sont pourvus dans l'appel à candidature national (6 candidatures reçues). L'affectation par le mouvement local va donc concerner les cadres C. A bien considérer donc lors d'une demande de mutation locale !

Ont siégé à ce CTL :
Aline Sakonda, Nathalie Jabli,
Patrick Farghen et Amélie Blanc



Pour suivre l'actualité de la section :
<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/160/>
<https://www.facebook.com/Solidairesfip16/>

Pour nous contacter :
solidairesfinancespubliques.ddfip16@dgfip.finances.gouv.fr